

Préavis Municipal N° 10 - 2006
Relatif au budget de la Bourse communale pour l'année 2007.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances composée de Messieurs Affolter Pascal, Gatto Antonio, Martinetti Christian, Monachon Jean-Pierre, Pellet Alain, Rochat Daniel, et Zürcher Stéphane s'est réunie le mardi 7 novembre à la salle de la municipalité, en présence de La Municipalité au complet et de Monsieur Jean-Daniel Bonny, notre boursier, afin de statuer sur le préavis su mentionné.

Chaque dicastère nous a été présenté par le municipal en charge. Nous avons pu analyser les éléments poste par poste, consulter les annexes et commentaires. A chaque question, nous avons reçus les détails requis, soit par Monsieur Bonny, soit par le municipal concerné.

Le résultat final du budget 2007 présente un excédent de charges de Fr. 24'300.- qui seront prélevés sur le compte Capital.

Quelques chiffres, remarques et commentaires.

Ce budget nous a paru bien équilibré. Les dépenses sont contenues, les investissements prévus sont rationnels et nécessaires et il n'a pas été relevé des dépenses superflues.

Financements spéciaux.

Les dicastères « Eliminations des déchets et Défense incendie » sont déficitaires. Quant au « Réseau d'égouts et réseau d'épuration », ces dicastères font état d'un bénéfice qui provient essentiellement de l'introduction du nouveau quartier « Loëttaz-Barges ».

Imputations internes.

Les charges salariales grèvent le budget d'environ Fr. 100'000.- supplémentaires par rapport à 2006. Cette augmentation est principalement due à l'engagement d'un nouveau pionnier pour compenser la convalescence de un employé communal. La charge se répercute sur les imputations internes.

En contrepartie, les taux d'intérêt toujours favorables. Ils permettront des amortissements plus importants et, par conséquent, réduiront la dette par habitant qui représentait Fr. 6'010.- au 31.12.2006 contre Fr. 5'675 au 31.12 2007.

De ce fait, les investissements engagés diminueront de Fr. 1'418'000.- tandis que les investissements projetés occasionneront une augmentation de Fr. 1'610'000.- ce qui engendre une l'augmentation globale des investissements de Fr. 192'000.- au 31.12.2007.

ASiCoPe.

Le regroupement des Etablissements scolaires sous l'entité de l'ASiCoPe entre dans sa phase active. Selon les comparaisons effectuées entre les comptes 2005 et le budget 2007, le résultat démontre que l'on peut qualifier ce regroupement comme étant une opération blanche (entrées = sorties).

Préavis intégré au budget 2007.

Comme vous l'avez certainement remarqués, le fait d'adopter le préavis tel que présenté, nous engage à accepter la demande d'un crédit de Fr. 40'000.- pour la réfection sommaire de la villa du Cheminet 22.

Cette procédure a été acceptée unanimement par la Commission de Finance. Les travaux prévus sont raisonnablement utiles pour envisager la location des deux appartements. D'autre part, le fait de proposer cette décision au présent conseil permet (si accepté) de faire les travaux rapidement et envisager une location déjà au printemps 2007, donc amortissement des travaux par la location.

Conclusions

La Commission de Finances, complimente et remercie la nouvelle Municipalité et le Boursier Communal pour le travail accompli à l'élaboration de ce budget 2007. Nous sommes au regret de constater que, de plus en plus, la marge de manœuvre des Municipalités et des Communes, s'avère restreinte pour l'établissement des budgets. Il est donc primordial pour notre commune, de prévoir et planifier les investissements à long terme pour ne pas trop s'exposer à des investissements urgents, importants et non planifiés, qui mettraient très vite à mal le ménage communal.

Décision.

Au vu de ce qui précède, après vous avoir exposé le présent rapport, la Commission des Finances unanime vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'accepter la proposition du préavis municipal N° 10-2006 telle qu'elle vous a été présentée, c'est à dire :

1. d'adopter le budget 2007 de la Bourse communale.
2. d'accorder un crédit de Fr. 40'000.- pour les travaux de réfection de la villa du Cheminet 22 (3559.314.1) financé par un prélèvement identique au crédit sur le fond de réserve pour bâtiments (3559.480.3)

Penthalaz, le 30 novembre 2006

Le rapporteur :

Gatto Antonio

Les membres :

Affolter Pascal

Martinetti Christian

Monachon Jean-Pierre

Pellet Alain

Rochat Daniel

Zürcher Stéphane

Penthalaz, le 30 novembre 2006